

Renégociation des minima dans la branche de la Récupération

Aujourd'hui s'est tenue, à la demande de FO et dans le cadre du dérapage de l'inflation, une réunion de renégociation de la grille des salaires minima de la branche de la Récupération.

En préambule de la réunion, une explication sur la situation économique de la branche a été apportée par la délégation patronale, avec l'annonce d'une bonne année 2021 et d'une hausse du chiffre d'affaires. Mais cette situation n'a pas perduré au 1^{er} semestre 2022 sur l'ensemble de la filière en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, de la hausse des prix de vente des matériaux, ainsi que de la situation géopolitique.

C'est dans ce contexte que FO Métaux a revendiqué un rattrapage de 4,5 % sur l'ensemble de la grille pour 2022, qui amènerait le 1^{er} niveau de la grille à 1 699 €, avec une application au 1^{er} novembre 2022, ce qui correspond à une augmentation de 7 % depuis le 1^{er} janvier 2022.

Après une suspension de séance, la délégation patronale a accepté notre revendication.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui, dans un contexte difficile de forte inflation, augmente le pouvoir d'achat des salariés. En outre, une nouvelle réunion de négociation est d'ores et déjà prévue en janvier 2023.

Paris, le 29 septembre 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la Récupération, 06.31.36.29.44.